



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

**DÉCISION DU MAIRE N° 2024 - 786**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CRÉDITS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE-  
PROJETS TAVERNY DE « L'APPEL À PROJETS CONTRAT DE VILLE 2025 »**

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**Vu** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville,

**Vu** le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la ville,

**Vu** la délibération n°041-2024-POLV10 du 21 mars 2024 portant sur l'approbation et la signature du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »,

**Considérant** que la mise en œuvre du contrat de ville permet de répondre à l'appel à projets de la Politique de la ville ;

**Considérant** l'appel à projets Contrat de ville 2025 comprenant les VVV (Ville-Vie-Vacances) et les QE (Quartiers d'Été) parvenu par courrier en date du 7 octobre 2024 de Madame la Préfète déléguée pour l'Égalité des chances ;

**Considérant** la volonté de la commune de développer des projets favorisant l'émancipation au travers de l'éducation, de la culture, du sport, de l'insertion socio-professionnelle et de la santé mais également agir pour l'amélioration du cadre de vie par l'embellissement des quartiers, des actions intergénérationnelles et la sécurité ;

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

095-219506078-2024 M 28 - AR 2024 - 786 - AR - 1 - 1 - 1

Réception en sous-préfecture le : 02/12/2024

Publication le : - 5 DEC. 2024

**Considérant** qu'un comité de pilotage est prévu le 14 février 2025 en présence de Madame la Préfète déléguée pour l'Égalité des chances afin d'évaluer et d'arbitrer le montant de des co-financements qui seront accordés au titre de l'appel à projet politique de la ville pour chaque projet ;

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> :

Des demandes de co-financement sont sollicitées et déposées dans le cadre de l'appel à projets politique de la ville au titre des crédits de l'appel à projets « Contrat de ville 2025 » soient les actions suivantes :

- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Education et animations nutritionnelles pour tous », portée par la direction de la cohésion urbaine, une demande à hauteur de 3 200€ pour un budget prévisionnel de 9 300€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Santé mentale et psychique des jeunes », portée par la direction de la cohésion urbaine, une demande à hauteur de 9 680€ pour un budget prévisionnel de 13 000€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-FPH », Fonds de Participation aux Habitants, portée par la direction de la cohésion urbaine, une demande à hauteur de 3 000€ pour un un budget prévisionnel de 8 483€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Accompagnements éducatifs », portée par la direction de la cohésion urbaine, une demande à hauteur de 8 300€ pour un budget prévisionnel de 14 537€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Dispositif de soutien aux parents fragilisés », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble et de l'action éducative, une demande à hauteur de 6 500€ pour un budget prévisionnel de 15 427€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Un jour, une ville », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble, une demande à hauteur de 7 000€ pour un budget prévisionnel de 23 792€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-L'environnement à ma portée : à la découverte des fonds marins », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble, une demande à hauteur de 6 000€ pour un budget prévisionnel de 23 090€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Un portrait, une histoire », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble, une demande à hauteur de 4 000€ pour un budget prévisionnel de 15 761€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Projet Eloquence », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble, une demande à hauteur de 3 000€ pour un budget prévisionnel de 8 943€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Plan permis », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble, une demande à hauteur de 7 000€ pour un budget prévisionnel de 33 638€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY CLAS G. Pompidou », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble, une demande à hauteur de 4 000€ pour un budget prévisionnel de 84 551€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY CLAS J. Baker », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble, une demande à hauteur de 4 000€ pour un budget prévisionnel de 97 624€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Démos », portée par la direction de l'action culturelle, une demande à hauteur de 10 000€ pour un budget prévisionnel de 129 229€.

- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Bande dessinée », portée par la direction de l'action éducative, une demande à hauteur de 5 760€ pour un budget prévisionnel de 12 520€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Sport et parentalité », portée par la direction de l'action éducative, une demande à hauteur de 8 000€ pour un budget prévisionnel de 17 323€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Immersion dans le monde du cinéma », portée par la direction de l'action éducative, une demande à hauteur de 5 700€ pour un budget prévisionnel de 11 950€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Fresque du vivre ensemble et embellissement du quartier », portée par la direction de l'action éducative, une demande à hauteur de 3 500€ pour un budget prévisionnel de 8 182€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-Embellissement et accès à la culture », portée par la direction de l'action éducative, une demande à hauteur de 3 500€ pour un budget prévisionnel de 7 873€.
- Pour l'action « 95-2025-CV-TAVERNY-L'archi' pour tous : à la découverte du patrimoine francilien », portée par la Micro-Folie, une demande à hauteur de 3 000€ pour un budget prévisionnel de 4 200€.

Au titre de l'appel à projets « Quartiers d'Été 2025 » :

- Pour l'action « 95-2025-QE-Festiv'été », portée par la direction de la jeunesse et vivre-ensemble, une demande à hauteur de 20 000€ pour un budget prévisionnel de 91 550€.
- Pour l'action « 95-2025-QE-Speedshow », portée par la direction de l'action éducative, une demande à hauteur de 4 000€ pour un budget prévisionnel de 5 800€.

**Article 2 :**

Le montant total de la demande de co-financement s'élève à 129 140, 00 euros net de taxe (CENT VINGT NEUF MILLE CENT QUARANTE EUROS NET).

**Article 3 :**

Tout document afférent relatif à cette demande de financement pourra être signé.

**Article 4 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2025 et suivants.

Les recettes occasionnées seront inscrites au chapitre 74 du budget principal des exercices 2025 et suivants.

**Article 5 :**

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise à la Sous-préfecture d'Argenteuil et au comptable public assignataire de la Commune.

**Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

**Fait à Taverny, le 28 Novembre 2024**



**Le Maire**

**Florence PORTELLI**